

Le Bureau s'est réuni le 11 février 2021, sur convocation du Président en date du 05 février 2021

Présents(es) : F. CHARTREUX, A. HARMAND, JP. COUTEAU, R. SILLAIRE, D. PICARD, J. BOCANEGRA, E. PAYEUR, C. SAUVAGE, JL. STAROSSE, O. HEYOB, P. MONALDESCHI, JL. CLAUDON, E. POIRSON, M. GUEGUEN, X. COLIN

Excuses : L. GUYOT, R. ARNOULD

BU2021-05 – FINANCES (7.10) - DEMANDE DE SUBVENTIONS CONCERNANT LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA BASE NAUTIQUE - AVIRON – ANDRE VECKER à TOUL

L'opération consiste en une réhabilitation / restructuration de la base nautique André VECKER à TOUL (1683, avenue du Général Bigeard).

Cet établissement (plan d'eau – site naturel aménagé) est de facture ancienne (1911). Cet espace sportif est de type stade d'aviron et canoë de randonnée.

Le site est dédié non seulement à la compétition, mais aussi à une section loisirs, ainsi qu'au sport scolaire (laissé en désuétude pour des raisons organisationnelles).

Le bâtiment est actuellement utilisé strictement par le club d'aviron. D'autres équipements sportifs sont accueillis sur cette base : une salle de musculation /cardio-training (ergomètre)

Néanmoins, il est à constater que les locaux ne sont plus adaptés aux besoins de fonctionnement du club, tant sur l'enseignement aux jeunes que sur l'accueil des athlètes ou des pratiquants de loisirs.

Aussi, dans le cadre de la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire (...) », cette réhabilitation / restructuration vise à :

- optimiser la propriété communautaire et son usage ;
- limiter l'inoccupation de certaines parties du site ;
- apporter une modularité et flexibilité importante des utilisations et des usagers (accueil de tout public, associations, scolaires, centres de loisirs, ainsi que les personnes à mobilité réduite et/ou à fort handicap) ;
- développer les possibilités d'accueil des scolaires et des groupes voués à l'initiation-loisirs (accueil des familles et démarche en direction des publics éloignés des pratiques sportives) ;
- autres adaptations dont le développement du fitness et l'utilisation des ergomètres qui se généralisent dans les différents clubs d'aviron au niveau national.
- réhabiliter et restructurer les anciens hangars de stockage pour les bateaux avec obtention d'une nouvelle surface et d'un seul et unique hangar de stockage pour les bateaux de 600 m² environ,
- réhabiliter et restructurer la base vie sur une surface atteignant 500 m² environ, avec réadaptation et mise aux normes (dont mise en accessibilité pour personnes à mobilité réduite) de l'espace sport, des vestiaires/sanitaires et adaptation avec création de nouveaux bureaux et d'un club house pour permettre une meilleure administration du nouveau service public créé,
- restructuration du parking et des espaces verts.

La maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée, à la suite d'un marché public, au groupement : BMT et Associés (BET HUGET – BET ETICO).

La présente délibération porte sur plusieurs demandes de subventions pour ce programme de travaux.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux de réhabilitation/restructuration se décline ainsi qu'il suit :

DEPENSES	Montants € HT	RESSOURCES	Montants € HT	%
Maitrise d'œuvre	150 390 .00	ETAT		
<i>Etudes et/ou missions complémentaires</i>	20 000.00	• DETR 2021	200 000.00	10.91
		• Agence Nationale du Sport	200 000.00	10.91
			1 433 500.00	78.18
		FONDS PROPRES CC2T		
Travaux				
Démolition	120 000.00			
Terrassement-VRD	220 000.00			
Infrastructures-fondations spéciales	220 000.00			
Gros Œuvre- gaine ascenseur	243 000.00			
Structure bois	120 000.00			
Couverture	160 000.00			
Bardage	100 500.00			
Menuiseries extérieures bois	30 000.00			
Serrurerie	48 000.00			
Plâtrerie	24 000.00			
Menuiseries intérieures bois	20 000.00			
Sols souples	35 500.00			
Carrelages/faïences	30 000.00			
Peinture	79 500.00			
Electricité/sécurité	135 000.00			
CVC/plomberie	25 000.00			
Ascenseur	32 610.00			
Aléas de chantier 2%				
TOTAL	1 833 500.00	TOTAL	1 833 500	100.00

En conséquence, le Bureau communautaire est invité à :

- Autoriser le Président à solliciter l'accompagnement financier de l'Etat, pour les travaux de réhabilitation / restructuration de la base nautique André VECKER à TOUL, pour le projet tel que décrit ci-dessus,
- Autoriser le Président à solliciter l'accompagnement financier de l'Agence Nationale du Sport,
- Autoriser le Président à solliciter des subventions auprès d'autres financeurs potentiels (Département, Région Grand Est, Filière Bois...),
- Autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

